



## Se protéger des frasques financières et illégales de son père

Par **belle etoile**, le **03/05/2015** à **20:01**

Bonjour,

je sais qu'il n'est pas possible de renier légalement son père, mais j'ai peur pour mon avenir et celui de mon enfant. J'explique : mon père n'arrive pas à gerer sa retraite, se retrouve à faire des emprunts pour combler son découvert (et j'en passe...). Mon père étant d'une santé précaire, il risque de rester impotent, d'être mis dans un hospice ou autre et mon frère et moi ainsi que mon enfant "obligés" de payer car il aura vecu a crédit. Y a t il une solution pour ne pas être inquieté financièrement et légalement pour ses betises ? merci de votre aide et de vos reponses.

Par **domat**, le **03/05/2015** à **20:38**

bjr,

de son vivant, une personne peut dilapider son patrimoine.

vous pouvez essayer de le faire placer sous curatelle ou tutelle mais si votre père est sain d'esprit ce sera impossible.

cdt

Par **jacques22**, le **04/05/2015** à **13:41**

Bjr,

Même problème!

Résolvable que par un internement administratif, autant dire jamais!

C'est scandaleux!

Bien à vous!